

MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JUIN 2011

Le, 27 juin 2011 à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 22 juin 2011.

Présents : Mmes BROCHARD, HERAULT, LEDOUX, MOREAU, MM.CHAIGNEAU, DECOU, DUPEU, FOUCHE, FOURNIER, JOLLY, NIVAU, ROUSSEAU.

Excusée : Mme PIOT (1 pouvoir à M.NIVAU),

Absente : Mme LEGEREAU,

Secrétaire : Mme MOREAU Patricia.

Il n'y a aucune remarque sur le dernier compte rendu, M. le maire demande aux conseillers de signer le registre.

1 – COTISATION AU C.A.U.E.

M. le maire présente aux conseillers la proposition d'adhésion au C.A.U.E. (conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement des Deux-Sèvres) dont la cotisation pour l'année 2011 est de 100 € pour les communes de moins de 2000 habitants.

Après délibération, les élus acceptent de donner une suite favorable à cette demande et de verser la cotisation de 100 € pour l'année 2011.

2 – RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT AIDE

Après avoir entendu M.Fournier Claude rapporter l'avis du jury de recrutement ayant reçu les candidats le 25 juin 2011, pour le poste d'agent des services techniques en contrat aidé, accepté par le pôle emploi, les élus décident de recruter Monsieur Pairault Hervé en contrat CAE/CUI à compter du 1er juillet 2011 à raison de 24h00 hebdomadaires pour une durée initiale de 6 mois et chargent Monsieur le maire de signer la convention avec le pôle emploi et le contrat de travail de la personnes sélectionnée.

3 – SYNDICAT DE TRANSPORT SCOLAIRE (SITS)

Mme Brochard Marie-Noëlle, élue représentante de la commune au syndicat intercommunal de transport scolaire du Saint-Maixentais est invitée à présenter d'une part la proposition de tarifs pour l'année scolaire 2011/2012 et d'autre part le devenir du SITS dans le cadre du projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Deux-Sèvres.

Après délibération, les élus adoptent les tarifs proposés par le SITS fixant la participation communale à 79,50 € par enfant empruntant le car pour l'année scolaire 2011/2012 et à 45,00 € la part des familles pour les élèves de primaire ou maternelle subventionnés et les élèves du secondaire subventionnés (demi-tarif pour les élèves en garde alternée). La commune prendra en charge la participation pour le transport des élèves en S.E.S. (enseignement spécialisé)

Suite à la réception du projet de schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant la dissolution du SITS qui serait intégré à la communauté de communes du Saint-Maixentais, il appartient au conseil d'identifier les propositions figurant dans le projet de schéma, qui concernent le Syndicat, de se prononcer par délibération motivée sur chacune d'elle et de proposer, le cas échéant, une alternative qui lui apparaîtrait souhaitable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que la commune est directement intéressée par les propositions figurant dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale suivante : fusion de communautés et dissolution du Syndicat (SITS), émet à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 13 pour dont un pouvoir) à l'égard de cette proposition un avis défavorable, ceci pour les motifs suivants :

- La fusion du Syndicat Intercommunale des Transports Scolaires dans la future communauté de communes à créer sur le Saint-Maixentais ne recouvre pas la totalité du périmètre du SITS comme indiqué dans le projet, puisque le Syndicat compte 26 communes adhérentes et non 22. Les communes de Beaussais, Vitré, Fressines et Prailles ont été oubliées et n'ont pas demandé, à ce jour, leur retrait du SITS.
- Le SITS est un ensemble cohérent, compact géographiquement, sans discontinuité territoriale, sans double emploi avec une autre structure.
- La perte des communes de Beaussais, Vitré, Fressines et Prailles pour lesquelles les enfants transportés sont essentiellement des primaires ne serait pas sans conséquences sur l'organisation des transports scolaires (enchaînement des circuits, amortissements des véhicules, temps de travail des conducteurs déjà à temps partiels) sans réduire l'investissement nécessaire puisque le SITS transporte actuellement 1200 élèves de secondaire (242 lycéens et 958 collèges) pour 719 élèves de primaire.
- Actuellement il n'existe aucune certitude quant à la définition définitive du périmètre de la communauté de commune du Saint-Maixentais à laquelle il est proposé d'intégrer le SITS, puisque que certaines communes semblent vouloir plutôt se rapprocher du Mellois et d'autres de la Communauté d'Agglomération de Niort.
- Le conseil municipal propose donc que le SITS soit maintenu en l'état. Cette proposition sera peut-être à reconsidérer lorsque les périmètres des nouvelles communautés de communes auront été définitivement arrêtés.

4 – LE POINT SUR LES TRAVAUX RUE DU PIGEONNIER

Monsieur Fournier précise que les travaux sont presque terminés, il ne reste que deux entrées de particuliers et la plateforme pour les conteneurs à finir. La collecte des déchets ménagers pourra être rétablie dans toute la rue dès vendredi. La réception des travaux sera programmée quand la signalisation horizontale aura été réalisée.

5 – DEVIS POUR LES TRAVAUX DE LA FUTURE MAIRIE

Monsieur le maire précise que les agents communaux ont fait du bon travail pour le gros œuvre et la pose des cloisons. Il reprend le tableau remis lors de la dernière réunion du groupe de travail pour la nouvelle mairie. Trois devis sont présentés pour la fourniture de baies vitrées, l'une coulissante, l'autre automatique. Après discussion les élus décident de retenir la proposition, des Ets Ducept de Sainte-Néomaye pour un montant total de 7 140,12 € TTC.

Monsieur Chaigneau précise que les devis pour la plomberie seront demandés à M.Audouit de Fressines et M.Martin de Thorigné.

6 – LE COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Information :

- La préparation des festivités du 14 juillet est en cours. Les élus présents sont conviés à 8h30 à la salle des fêtes. La tenue de la buvette a été attribuée à la nouvelle association « foot féminin ».
- Le bilan de la fête de la musique est positif malgré les caprices du temps en début de journée.
- Les propositions des enseignants concernant la convention d'utilisation du vidéo projecteur vont être étudiées et soumises au conseil municipal lors de la prochaine réunion.
- Le prochain fressines infos sera distribué mardi ou mercredi prochain.
- M.Dupeu précise qu'un site « syndicat des eaux de la vallée du Lambon » est en ligne.

Voirie/bâtiments

- M.Fournier rappelle que le compte rendu de la dernière réunion de la commission a été transmis avec les convocations du conseil municipal.

- De nouveaux aménagements vont être réalisés sur le parking de l'école : 1 passage piéton du tableau « Pierre Moinot » au panneau d'affichage de la commune avec une signalisation enfant sur la voie. M. le maire propose de reproduire la signalisation horizontale enfant devant la grange, la boulangerie, chez M.Pinaud et rue de la Fontaine. M.Dupeu propose un panneau blanc avec la mention en rouge « attention aux enfants lors de vos manœuvres ». Il a été constaté une nette amélioration depuis la proposition d'arrêt des véhicules rue de la Fontaine, toutefois il reste 7 à 8 voitures « tampon » sur le parking quotidiennement.

- La commande d'une nouvelle cuve de stockage du carburant pour les tracteurs, aux normes, a été faite. Capacité 1500 litres. Coût 595 € HT.

Ecole :

- Madame Moreau rapporte les points abordés lors du dernier conseil d'école. Le bilan de l'année passé est dressé, positif dans son ensemble pour les projets programmés. L'association des parents d'élèves a pointé l'augmentation du nombre de sorties et des frais de transport pris en charge (2010 : 1184 € - 2011 : environ 3100 €). L'année prochaine une enveloppe sera fixée à l'avance et la commune pourra être sollicitée pour une participation. Les projets pour la prochaine année scolaire sont présentés (écriture d'une pièce de théâtre par les CM, école de sport pour les grandes sections, CP et CE, école et cinéma, usep,cumav). 194 élèves sont inscrits à ce jour pour la rentrée : 26 PS - 26 MS - 24 GS - 25 CP - 20 CE1 - 26 CE2 - 20 CM1 - 27 CM2 Les CM1/CM2 seront répartis en double niveaux dans deux classes. M.Jouvin est remplacé par Mme Dupont et une personne stagiaire sera nommée pour l'ouverture de la 8^{ème} classe.

- Des demandes de travaux ont été faites : la fontaine de la classe 2 à enlever, les jardinières à fleurir ou à ôter, des rideaux côté jardin pour les classes 2 et 3 pour l'utilisation du vidéo projecteur, la tapisserie de la dînette de la classe 7, un système de sécurité sur les fenêtres du dortoir, aménagement d'étagères dans la salle informatique.

- Un ordinateur devra être installé dans la nouvelle classe. A ce sujet M. Rousseaux précise que l'IRIAF peut faire un don pour l'école d'un ordinateur d'occasion, une convention devra être signée entre l'IRIAF et la commune. Les élus approuvent cette proposition.

- Un problème a été soulevé concernant la surveillance des agents communaux dans la cour de l'école. Malgré une note de service transmise dans le courant de l'année, la surveillance reste statique. Il leur sera demandé de se ressaisir rapidement. De plus, des parents ont fait des remarques sur le déroulement et la prise en charge des enfants dans le bus scolaire. Mme Ledoux propose de faire un trajet dans le bus pour évaluer la situation.

Monsieur Chaigneau :

- Lors de la réunion du CCAS, la participation de la commune pour le voyage d'une personne en maison de retraite a été fixée au coût total ramené au nombre de participant. La commune comptant une seule bénéficiaire la part de cette personne sera versée à la maison de retraite.

- SEOLIS : Un diagnostic de l'éclairage public devrait être réalisé gratuitement courant juin. SIEDS 79 et SIEDS 86 ont mis fin au litige qui les opposait. Un protocole d'accord a été signé.

7 – DELIBERATION POUR EXTENSION ET RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE SUR UNE VOIE PUBLIQUE EXISTANTE (route de Bois Martin)

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1-2° d), L.332-11-1 et L.332-11-2;
Vu la délibération du 19 février 2002 instituant la participation pour voirie et réseaux (P.V.R.) sur le territoire de la commune de Fressines ;

- Considérant que l'implantation des futures constructions dans le secteur de la route de Bois Martin justifie des travaux d'extension et de renforcement du réseau électrique sans nécessiter d'aménagement supplémentaires de la voie existante ;

- Considérant que le renforcement et l'extension du réseau électrique va permettre de viabiliser l'extrémité de la parcelle ZE 42;

- Considérant que sont exclus les terrains déjà desservis par le réseau électrique;

Le conseil municipal décide :

- La nécessité de la mise en place d'une participation pour voirie et réseaux pour extension du réseau électrique spécifique sur le secteur de la parcelle détachée de la parcelle ZE 42.

- Une adaptation de la limite de 60 mètres est motivée par les circonstances locales de ce secteur :
- le zonage de la parcelle détachée de la parcelle ZE 42 et sa superficie (1 040 m²), les autres parcelles étant considérées comme au droit du réseau.

- Que le montant de participation pour l'extension et le renforcement du réseau électrique sera fixé à la réception des autorisations d'occuper le sol et dû par le propriétaire foncier qui devra s'en acquitter dans un délai de quatre mois après la délivrance des autorisations d'occuper le sol (permis de lotir ou de construire).

8 – DEBAT SUR LA REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le maire invite les élus à lancer le débat sur la réforme des collectivités territoriales, sachant que plusieurs points ont déjà été abordés lors de précédentes rencontres. Il a participé avec M.Fouché en fin d'après midi à une réunion du conseil communautaire de Celles/Belle lors de laquelle des réticences à la proposition de schéma de la préfète se font sentir au fur et à mesure des débats en raison de problèmes d'incohérences. Les propositions de rapprochement pour la commune sont diverses, d'une part la communauté d'agglomération de Niort s'est manifestée, puis le Pays Mellois est proposé dans le schéma préfectoral. Toutefois la communauté cantonale de Celles/Belle peut réglementairement rester autonome puisqu'elle répond à tous les critères (nombre d'habitants, unité de territoire et pôle d'emploi rural).

M.Fouché a consulté les documents transmis par la préfecture à la demande des élus locaux qui manquent d'éléments comparatifs pour se prononcer sur le schéma pré établi. Il a relevé quelques données choquantes : (p23) « la fusion d'EPCI à fiscalité propre dont au moins un exerce la compétence scolaire/périscolaire appelle la communauté issue de la fusion à exercer les mêmes compétences ». La commune pourrait perdre sa compétence école si elle ralliait une structure ayant cette même compétence. (p35) « Une grande majorité des élus du Mellois a proposé un rapprochement des communautés au sein du Pays-Mellois », il ne semble pas avoir eu cette information lors des différentes réunions auxquelles il participe. Le Pays Mellois ne comptera pas plus de 106 représentants ce qui présage que chaque commune aura un représentant au sein de l'assemblée et certaine jusqu'à deux. Des communes de 200 habitants seront représentées de la même manière qu'une commune de 1000 habitants. D'un point de vue économique, le coût d'un élève dans la communauté « cœur de Poitou » avoisine les 2000 € alors qu'il est d'environ 1000 € à Fressines. La différence s'explique par des charges de transports supportés par la communauté, les frais de personnels restent stables alors qu'ils sont confrontés à une baisse des effectifs scolaires générant des fermetures de classes. La communauté de communes de Melle a opté pour une hausse de 10 % des impôts en prévision d'investissements à venir.

Il est rappelé aux conseillers que le vote doit avoir lieu avant le 17 août, soit trois mois après la date de réception de la proposition de schéma de la préfecture. La communauté cantonale de Celles/Belle et surtout la commune de Fressines peut basculer entre deux bassins de vie. Les élus craignent, en ralliant une grande structure, les discours politisés plutôt que les débats et des décisions prises hors assemblée.

M. Fouché pense argumenter le fait pour rester à l'échelle de la communauté cantonale de Celles/Belle.

M. Jolly demande si l'avis des autres communes de la communauté cantonale est connu ?

M. Nivau précise que M. Proust président de la communauté cantonale qui était pro-rassemblement, demande du temps pour la réflexion. Mais les communes sont unanimes pour ne pas transférer leur compétence école. Au fur et à mesure des différentes réunions, commissions finance, sociale, etc... des problèmes se présentent.

M Fouché explique que le calendrier est ainsi établi : Après avis des conseils municipaux, la commission départementale examine ces avis. Puis, dans un délai de 2 ans il faudra que plus de la moitié des membres représentant plus de la moitié des habitants soient d'accord pour rejoindre une autre structure. Il cite en exemple le département des Landes dans lequel la compétence école a été exclue des projets de rassemblement.

M. le maire précise qu'il est favorable à la mutualisation mais dans le respect du coût pour l'usager. La compétence école à l'échelle du Pays Mellois lui semble difficilement gérable. Plutôt que d'éliminer des strates on risque d'en créer d'autres et de ne pas régler le problème du personnel. C'est un procédé qu'il ne juge pas démocratique de la part du gouvernement.

M. Dupeu demande comment seront distribuées les subventions et cite en exemple le cas de la communauté cantonale qui s'est vue refuser la DGE pour un projet cette année. Il lui semble que les petites structures auront moins d'aides financières mais personne n'en précise les baisses.

On a du mal à travailler ensemble au sein de la communauté cantonale, comment fera-t-on à l'échelle du Pays Mellois ? Au conseil syndical du Pays Mellois ou celui du SIEDS tout est fait et préparé avant, les membres font de la figuration.

M.le maire rappelle aux élus qu'il est donc pertinent de participer à la réunion sur la reforme des collectivités territoriales programmée mercredi à 18h à Celles/Belle avec Mme la préfète, les représentants de l'association des maires 79, les représentants du Pays Mellois.

M. Rousseaux souligne deux points: Une compétence école exercée sur un territoire lui semble logique, mais la généraliser et l'imposer à tous lui semble choquant. Mais il n'a pas connaissance de la liste des compétences obligatoires et facultatives. Quel est le devenir des syndicats eau et assainissement ?

MM Nivau et Fouché précisent que la compétence obligatoire est la compétence économique et les compétences facultatives sont les compétences sociales, enfance et jeunesse, personnes âgées, collecte des déchets ménagers. Il n'est pas judicieux de dessiner un territoire alors que les cantons doivent être revus et que les compétences ne sont pas définies par territoire.

M le maire propose aux élus de se prononcer par vote sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal des Deux-Sèvres proposé par Mme la préfète :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 13 pour dont un pouvoir) à l'égard de cette proposition un avis défavorable,

Ceci pour les motifs suivants :

Le conseil municipal souhaite conserver un certain nombre de compétences et surtout la compétence école. Sur ce point les garanties ne sont pas claires, bien au contraire le projet propose un transfert de cette compétence du fait que la Communauté de Communes du Cœur du Poitou ait cette compétence. Pour les élus cette garantie est un préambule à toute ouverture de discussion.

Le conseil municipal regrette l'absence totale de chiffres et de projections sur les conséquences fiscales de ce regroupement. Les élus ne souhaitent pas donner un chèque en blanc, ils veulent en connaître les conséquences pour pouvoir décider sereinement.

Les délais pour une telle décision sont trop courts. Contrairement à ce que dit Mme la Préfète dans son texte de présentation « une grande majorité des élus du Mellois a proposé la création d'une intercommunalité aux dimensions du Pays », cette affirmation est fautive et choquante pour les élus, car ils n'ont jamais délibéré sur ce sujet et aucun travail sérieux n'a été engagé en amont. Les élus refusent que l'on décide à leur place.

Concernant la gouvernance de la fusion, les élus considèrent que le poids de la commune sera noyé dans une structure de près de 80 communes et plus de 100 délégués, la perte de pouvoir de décision sera réelle. Comment faire pour que toutes les communes soient représentées et comment tenir compte de leur population ? La proposition actuelle n'est pas satisfaisante, ni pour les petites communes ni pour les plus importantes. De plus les débats au sein de cette structure seront inévitablement politisés ce qui risque de freiner toute décision et de tendre rapidement vers des tensions.

L'argument de la réduction des coûts de gestion et des économies d'échelle ne tient pas, au contraire la nécessité de maintenir les structures et les effectifs se traduira par une augmentation des charges. De plus, comment harmoniser la fiscalité, les coûts de gestion qui vont aujourd'hui du simple au double sans que le contribuable soit impacté ?

La commune de Fressines se partage entre deux bassins de vie celui de Niort (le plus important) et celui de Melle, parallèlement l'identité Celloise est forte, dans ce cas pourquoi vouloir changer le territoire ?

La communauté cantonale de Celles-sur-Belle, répondant aux critères exigés, à savoir :

- ensemble cohérent, compact géographiquement, sans discontinuité territoriale.
En effet la communauté compte 10 communes contiguës.
- un EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 5 000 habitants.
La communauté cantonale compte actuellement 11 371 habitants.
- un bassin de vie cohérent rassemblant autour de Celles-sur-Belle un pôle d'emploi de
l'espace rural, elle constitue une unité urbaine de proximité.

Le conseil municipal propose donc que la communauté cantonale de Celles-sur-Belle soit maintenue en l'état dans l'attente de réponses aux différentes questions posées et d'un délai supplémentaire pour analyser toutes les conséquences de la fusion.

9 – QUESTIONS DIVERSES

* M. le maire fait part du dépôt, en mairie, de deux permis de construire au lieu dit Moulay. Ces permis, en cours d'instruction projettent un accès aux habitations par la rue de la Madeleine. Il fait savoir qu'il a été sensibilisé, par le service instructeur, sur le risque de dangerosité de la sortie des véhicules relativement proches l'une de l'autre sur la rue de la Madeleine. L'accès à ces deux parcelles conditionne l'accord de ces deux permis de construire.

Bien que la voie en question soit peu passagère, Monsieur le maire propose aux élus de définir dans cette zone, une limitation de vitesse à 50 kms/heure et d'imposer aux deux futurs constructeurs, une modification de leur sortie sur la voie par l'aménagement d'un sas.

Où cet exposé et après délibération, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à cette proposition.

L'aménagement relatif à la limitation de vitesse sera effectué uniquement dans le cas de la construction effective de ces deux habitations.

* Prochaines réunions du conseil municipal : 23 août - 13 septembre - 4 octobre - 25 octobre - 15 novembre - 6 décembre.

* Un abri bus a été mis en place sur la D7 à Bougouin, mais il semble que le bus se gare entre la rue de la Rande et la départementale pour prendre les élèves. M.Fournier est chargé de constater les points de sécurité et de voir avec le chauffeur.

* Les cotisations annuelles demandées aux foyers dotés d'un assainissement autonome passent de 22 € à 18 € et le contrôle sera réalisé tous les 6 ans par le syndicat.

* Un devis de 1 044,00 € TTC a été signé pour l'acquisition de nouveaux manuels pour les élèves de cycle 3.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h15.

NOM Préno m	Signature	Pouvoir	Excusé	Absent
NIV AU Chris tian				
FOU CHE Patric e				
MOR EAU Patric ia				
FOU RNIE R Clau de				
CHA IGN EAU Mich				

el		
BRO CHA RD Mari e- Noëll e		
DEC OU Chris tophe		
DUP EU Laure nt		
HER AUL T Laure nce		
JOLL Y Jean- Yves		
LED OUX Nadi ne		
LEG ERE AU Véro nique		Absente
PIOT Mary lène		Excusée
ROU SSE AUX Patric k		

Conseil municipal du 27 juin 2011

NOM Préno m	Signature	Pouvoir Excusé Absent
NIV AU Chris tian		Excusé
FOU CHE Patric e		
MOR EAU Patric ia		
FOU RNIE R Clau de		
CHA IGN EAU Mich el		
BRO CHA RD Mari e- Noëll e		
DEC OU Chris tophe		
DUP EU Laure nt		

HER AUL T Laure nce		
JOLL Y Jean- Yves		
LED OUX Nadi ne		
LEG ERE AU Véro nique		Absente
PIOT Mary lène		Excusée
ROU SSE AUX Patric k		

